

Offre d'emploi

Capitaine

Supérieur immédiat : Chef de division aux opérations

Joins-toi à une organisation qui contribue à l'épanouissement personnel et professionnel des membres de son équipe et qui valorise chaque personne dans son rôle familial peu importe le rôle qu'elle occupe. Certifiée première « Organisation humainement distinctive » parmi les villes du Québec, ses pratiques de gestion, sa culture, son équipe dévouée à l'expérience citoyenne, et sa charte de conciliation famille-travail certifiée Concivili, sauront te séduire sans équivoque.

Tu es une personne qui :

- Un Certificat d'Officier 1 ou s'engager à l'obtenir dans une période n'excédant pas quarante-huit (48) mois ?
- La Formation de premier répondant de niveau 3 ?
- Un minimum de trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans un Service de sécurité incendie?
- Un permis de conduire valide classe 5 depuis deux (2) ans ou un permis avec la classe 4A valide ?
- Habite ou prévoit d'habiter à Rigaud ou dans une des municipalités desservies par le Service ?
- Un casier judiciaire vierge ?

De concert avec les capitaines et lieutenants, tes tâches consisteront à:

- Assister son responsable autant dans l'ensemble des opérations tactiques et d'urgence que dans les activités de prévention;
- Prendre en charge le commandement lors de situations d'urgence jusqu'au transfert de commandement et assurer la gestion d'un secteur opérationnel confié par son supérieur;
- Agir à titre de responsable de son équipe de travail en caserne ;
- Assurer l'inspection des équipements pour entretenir les véhicules, le matériel d'opérations et les biens du Service ;
- Assumer la gestion de son équipe et assurer une garde externe sur le territoire selon l'horaire de son équipe ;
- Répondre aux interventions en dehors de l'horaire régulier de travail, lorsque nécessaire ;
- Organiser et dispenser, de concert avec les chefs de division, les séances d'entraînement des pompiers ;

- Appliquer les politiques et pratiques relatives à une saine gestion des ressources humaines et des relations de travail, incluant l'exécution des mesures disciplinaires et l'application de la convention collective;
- S'assurer de l'application des règlements municipaux relatifs à la sécurité incendie et les autres règlements connexes et des politiques en santé et sécurité au travail ;
- Assurer l'application des directives, procédures, politiques, programmes visant à soutenir et encadrer les activités liées aux interventions incendies et premiers répondants.

Nos conditions de travail

- Salaire débutant à 38.15\$/horaire, 20 heures semaine
- Un fonds de pension avec participation de l'employeur, suivant les conditions d'admissibilité rencontrées !

>>>>>>> Ne tarde pas ! <<<<<<<<

**Fais-nous parvenir une lettre de motivation et ton curriculum vitae
à rh@ville.rigaud.qc.ca
avant le 24 mars 2025.**